CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Etude sur les opportunités de broyage de déchets verts

SMICVAL du Libournais Haute Gironde

Auteur :

8, route de la Pinière

33910 Saint-Denis-de-Pile

Voir le site internet

Agnes Mikelbrencis

agnes.mikelbrencis@smicval.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Des tonnages de déchets verts beaucoup plus importants que la moyenne (97 kg/hab/an). Ces déchets verts sont actuellement collectés en déchèterie puis amenés sur la plateforme de compostage au Pôle Environnement. Ils y sont broyés avant de suivre les étapes de compostage : fermentation, maturation et criblage. Le compost obtenu est ensuite vendu aux viticulteurs et aux particuliers. L'apport en déchèteries était gratuit pour tous mais ce service est devenu payant depuis 2010 pour les communes.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Proposer des solutions aux communes et parfois indirectement aux particuliers.
- Inciter les communes à la gestion différenciée des espaces verts et donc à la réduction de la consommation d'eau, de l'usage de désherbants et au développement des pratiques de paillage.
- Maîtriser les coûts.

Résultats quantitatifs

Pas de résultats mesurables

Résultats qualitatifs

Des préconisations pour les communes qui souhaitent acheter un broyeur pour leurs propres déchets verts.

Rentabilité économique pour un broyeur de taille intermédiaire : 18 tonnes de déchets broyés /an (100 m3). Cette hypothèse ne tient pas compte des économies d'eau, de désherbants. Le facteur temps est de même à prendre en compte : la diminution de l'arrosage et du désherbage des plantes grâce au paillage induit des gains de temps pour le personnel. Ainsi, la rentabilité économique calculée ci-avant sera également vraie pour des tonnages minimum de déchets verts à broyer moins importants.

Population < 3 000 habitants : prestations de broyage par un professionnel ou groupement d'achat entre communes.

Population > 10 000 habitants : achat d'un broyeur à étudier.

Population entre 3 000 et 10 000 habitants : situation intermédiaire nécessitant une réflexion entre le groupement de communes ou l'achat d'un broyeur pour la commune.

Plusieurs pistes sont possibles pour l’association de plusieurs communes :

- au niveau de la communauté des communes avec la création d’une convention pour le partage du broyeur;

- le groupement d’achat entre les communes avec la possibilité d’attribuer le rôle de responsable du broyeur à une seule personne qui se déplacerait entre les communes.

Points de vigilance : respect du matériel (entretien), gestion du temps d’utilisation du broyeur selon la taille de la commune et des périodes de taille identiques…

Optimisation possible de l’utilisation du broyeur des communes par la mise à disposition du broyeur pour les particuliers.

Des exemples d’utilisation du broyeur des collectivités pour les déchets verts des particuliers particuliers

- Partenariat collectivité / asssociation : Les particuliers prennent rendez-vous auprès de l'association selon le planning établi entre les communes, ils apportent ainsi leur branchage à un endroit précis sur la commune et ils récupèrent ensuite le broyat après 15 à 20 min d'attente. Les communes définissent aussi une zone de stockage des déchets verts sur leur commune à l’attention des particuliers. Une fois un stock suffisant établi, l'association REV vient les broyer. Les services techniques des communes utilisent également ces opérations gratuites de broyage des déchets verts.

- Service de broyage en régie : les particuliers apportent leurs végétaux sur les terrains ou déchèteries aux jours et heures déterminés par la collectivité. Ils récupèrent en retour des résidus de broyage. La collectivité, sur des chantiers à la demande, peut réaliser des opérations ponctuelles.

MISE EN OEUVRE

Planning

Réalisation d’une étude basée sur des retours d’expériences de communes ayant acquis un broyeur de déchets verts et de collectivités ayant mis en place des opérations de broyage sur des déchèteries en partenariat ou non avec des associations.

2 solutions étudiées :

- Promouvoir l’achat de broyeurs individuels par les communes ou leurs regroupements.
- Etudier la possibilité de mise en place d’un service alternatif pour les particuliers.

Moyens humains

1 stagiaire pendant 3 mois

Moyens financiers

Pas de moyens financiers directes mais des coûts liés aux déplacements et à la rémunération du stagiaire.

Moyens techniques

1 véhicule à la disposition du stagiaire

Partenaires mobilisés

Collectivités

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette étude permet l’aide à la décision pour les communes désirant s’équiper d’un broyeur

Difficultés rencontrées

Aucune

Recommandations éventuelles

Aucune

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ETUDE DE FAISABILITE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Décembre 2012
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale